

Délégation des aides à la pierre

Le Mans Métropole

Stéphanie TREMBLAIS
Service Habitat Logement
Hôtel de Ville – Place Saint Pierre
CS40010
72 039 LE MANS Cedex 9
Tel : 02 43 47 43 13
stephanie.jacquet@lemans.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le Mans Métropole est délégataire des aides à la pierre depuis 2005. Une nouvelle convention de délégation a été signée le 19 avril 2022, pour la période 2022-2027, avec prise en charge de l'instruction au 1^{er} janvier 2022 pour le parc public et au 1^{er} janvier 2023 pour le parc privé.

- Aides de l'Etat déléguées par convention :
 - o Construction, acquisition, réhabilitation, démolition de logements locatifs sociaux (PLUS, PLAI, PLS)
 - o Rénovation de l'habitat privé
 - o Location-accession
 - o Logements-foyers et places d'hébergement
- Aides exclues de la délégation : Aides de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

TYPE D'INTERVENTION

- Etablissement de la programmation annuelle avec les bailleurs.
- Attributions des aides financières aux opérations de logement social et à l'amélioration du parc privé.
- Décisions d'agrément et de financement.
- Conventonnement APL.
- Adaptation des modalités de financement des opérations.
- Adaptation des marges locales de loyers.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Le Mans Métropole.

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Organismes HLM, associations, propriétaires bailleurs, propriétaires occupants, syndicats de copropriété.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Etat.

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Pour 2024, l'enveloppe des crédits délégués par l'Etat (droits à engagements) mobilise :

- 976 635 € pour le parc public pour le financement de 230 logements PLAI-PLUS, ainsi que 157 330 € pour les aides complémentaires PLAI Adaptés.
 - 7 265 035 € pour le parc privé (droits à engagements ANAH), dont 1 541 769 € placés en réserve régionale.
-

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Pour 2023, l'enveloppe des crédits délégués par l'Etat (droits à engagements) a été mobilisée à hauteur de :

- 1 812 350 €, dont 788 349 en faveur de l'offre nouvelle (135 PLAI/PLUS), 279 000 € en faveur des PLAI-adaptés (31 logements), 365 000 € pour la démolition (73 logements) et 380 000 € pour la réhabilitation (61 logements).
- 1 497 455 € pour le parc privé (droits à engagements ANAH).

